



Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand

Séance de l'assemblée délibérante du 24 avril 2019

Délibération n°13/2019

Le Comité Syndical du SEAT, légalement convoqué le mardi 16 avril deux mille dix-neuf, s'est réuni à 18 heures, le mercredi 24 avril deux mille dix-neuf, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :

BERNARD Françoise
HEALY Bénédicte
BUCHE Jean-Pierre
BRUHAT Pascal
DEMERE Jean-François
BRANLARD Gérard

Titulaires excusés :

PETEL Gilles
BLANCHET Roland
SALLES Daniel
DELETANG Claude

Suppléants présents :

ARDOUREL Sylvie

Suppléants excusés :

GUELON René
AUBIER Claude
DUPECHER Pierre
FEDERSPIEL Hélène
LANGUILLE Fabienne
BLANCHAMP Gérard
DUMAS Olivier
HENRION Colette
GUILLAUME Gérard

Représentation :

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	7				7	7	0	0

Objet : Achat et forfait d'un téléphone portable – outil de communication

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°9/2019 concernant l'ouverture d'un poste non permanent d'un an « Chargée de mission animation et communication »

Considérant les outils de communication développés par le SEAT : site internet, page Facebook, compte Instagram et le souhait du SEAT de développer des animations auprès du grand public sur le site de l'Ecopôle du Val d'Allier,

Considérant que les salariés du SEAT utilisent régulièrement leurs téléphones portables personnels pour le bon fonctionnement de la structure (alimentation de la page Facebook, du site internet, Instagram, communication avec les élus et partenaires...),

Le Président propose d'acheter un téléphone portable qui sera mis à disposition de l'ensemble des salariés du SEAT. Il propose une enveloppe de 300€ pour l'achat de ce téléphone qui devra avoir un bon appareil photo afin de l'utiliser lors d'animations et de visites sur le site. Il propose de contractualiser un abonnement pour ce téléphone permettant l'accès à internet.

Après exposé et délibération, sur proposition du Président, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'approuver** l'achat d'un téléphone portable d'une valeur maximale de 300 € ;
- **D'autoriser** le Président à contractualiser un abonnement avec un opérateur pour ce téléphone ;
- **De donner** mandat au Président pour signer tous documents liés aux présentes décisions,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
M. Jean-Pierre BUCHE

